

FICHE DE DONNEES DE SECURITE FLAME RETARDANT EPOXY ER2188 PART B

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	FLAME RETARDANT EPOXY ER2188 PART B
No du produit	ER2188B, EER2188BB5K, EER2188K1K, EER2188K5K, EER2188K25K, EER2188RP50G, EER2188RP100G, EER2188100GF, EER2188RP250G, EER2188RP250GE, EER2188RP250GF, EER2188RP500G, EER2188RP500GF, EER2188RP1000G, EER21881000GF, EER2188K10K, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Résine.
Utilisations déconseillées	Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur	ELECTROLUBE. A division of HK WENTWORTH LTD ASHBY PARK, COALFIELD WAY, ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR UNITED KINGDOM +44 (0)1530 419600 +44 (0)1530 416640 info@hkw.co.uk
--------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Acute Tox. 4 - H302; Acute Tox. 4 - H312; Skin Corr. 1B - H314; Skin Sens. 1 - H317; Repr. 2 - H361fd
Pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 1 - H410

Classification (1999/45/CEE)

Xn; R21/22. Repr. Cat. 3; R62, R63. C; R34. R43. N; R50/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient	ISOPHORONEDIAMINE NONYLPHÉNOL TRIMETHYLHEXAMETHYLENE DIAMINE TETRADECYLAMINE
----------	---

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

FLAME RETARDANT EPOXY ER2188 PART B



Mention D'Avertissement

Danger

Mentions De Danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils De Prudence

P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P313	Consulter un médecin.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils De Prudence Supplémentaires

P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P301+312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

ISOPHORONEDIAMINE		30-60%
No CAS : 2855-13-2		No CE : 220-666-8
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	
Acute Tox. 4 - H302	C;R34	
Acute Tox. 4 - H312	Xn;R21/22	
Skin Corr. 1B - H314	R43	
Skin Sens. 1 - H317	R52/53	
Aquatic Chronic 3 - H412		
NONYLPHÉNOL		10-30%
No CAS : 25154-52-3		No CE : 246-672-0
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	
Acute Tox. 4 - H302	Repr. Cat. 3;R62,R63	
Skin Corr. 1B - H314	C;R34	
Repr. 2 - H361fd	Xn;R22	
Aquatic Acute 1 - H400	N;R50/53	
Aquatic Chronic 1 - H410		

FLAME RETARDANT EPOXY ER2188 PART B

TRIMETHYLHEXAMETHYLENE DIAMINE		10-30%
No CAS : 25620-58-0	No CE : 247-134-8	
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. C;R34. R43,R52/53.	
TETRADECYLAMINE		5-10%
No CAS : 61788-46-3	No CE : 262-977-1	
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. C;R35. N;R50.	
Salicylic acid		1-5%
No CAS : 69-72-7	No CE : 200-712-3	
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. Xi;R36.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin. Garder au repos, au chaud et à l'air frais.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin !

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Un incendie peut être éteint avec : Eau pulvérisée. Mousse. Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

FLAME RETARDANT EPOXY ER2188 PART B

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Risques particuliers

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniaque ou amines. Gaz nitreux (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

NE PAS TOUCHER la matière déversée. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Le produit contient une substance qui est dangereuse pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique. Voir aussi la rubrique 12. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

Critères De Stockage

Entreposage des matières corrosives.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



FLAME RETARDANT EPOXY ER2188 PART B

Conditions de procedé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs. Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable. Un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2, est recommandé. EN14387 Par pulvérisation, porter un appareil respiratoire approprié à adduction d'air.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en : Caoutchouc, néoprène ou PVC. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gloves should conform to EN374

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN166

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Marron.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau.
Densité relative	0.920 @ 20 C (68 F)
Viscosité	200 cP @ 23 C (73 F)

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les oxydants forts.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts. Les alcalis forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniaque ou amines.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Nocif par inhalation. Irritant pour l'appareil respiratoire.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

CAUSE DES BRÛLURES. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche. Peut entraîner un eczéma de contact allergique.

Contact avec les yeux

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

Mises En Garde Sur La Santé

L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

TRIMETHYLHEXAMETHYLENE DIAMINE (CAS: 25620-58-0)

Dose Toxique 1 - DI 50

910 mg/kg (oral rat)

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

TRIMETHYLHEXAMETHYLENE DIAMINE (CAS: 25620-58-0)

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

31.5

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l

29.5

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Les déchets doivent être traités comme déchets spéciaux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FLAME RETARDANT EPOXY ER2188 PART B

Généralités

For US Domestic transportation this product is classified as a Consumer Commodity. For International transportation this product is classified as UN2735 AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S., OR POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	2735
No. UN (IMDG)	1760
No. UN (ICAO)	1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (ISOPHORONEDIAMINE, NONYLPHENOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	8
Classe ADR/RID/ADN	Classe 8 - Matières corrosives.
No. D'Étiquette ADR	8
Classe IMDG	8
Classe/Division ICAO	8
Étiquettes De Transport	



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage ICAO	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-A, S-B
Code Hazchem	2X
No. De Danger (ADR)	80
Code restriction de tunnel	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FLAME RETARDANT EPOXY ER2188 PART B

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par Helen O'Reilly

Date de révision APRIL 2013

Révision 6

No FDS 10668

Phrases - R (Texte Intégral)

R36 Irritant pour les yeux.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R35 Provoque de graves brûlures.

R34 Provoque des brûlures.

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions De Danger Completes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact avec la peau.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.